

Ce communiqué ne doit pas être publié, distribué ou diffusé, directement ou indirectement, aux États-Unis d'Amérique, en Australie, au Canada ou au Japon. Ce communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public, une offre de souscription, une offre de vente ou une sollicitation d'intérêt au public en vue d'une opération par offre au public de titres financiers dans un quelconque pays.

FOCUS HOME INTERACTIVE

annonce le très vif succès de son augmentation de capital d'un montant de 70,35 M€ au profit d'une catégorie de bénéficiaires

PARIS, FRANCE – 19 mai 2021 (7h35 CEST) – FOCUS HOME INTERACTIVE (FR0012419307 - ALFOC), l'un des leaders européens de l'édition, de la distribution et du développement de jeux vidéo (la « Société ») annonce le très vif succès de son augmentation de capital réalisée avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de bénéficiaires d'un montant de 70,35 M€, via la construction accélérée d'un livre d'ordres (l'« Offre »).

Joh. Berenberg, Gossler & Co. KG (« Berenberg ») et Midcap, une division de TP ICAP EUROPE SA agissent en qualité de Coordinateurs Globaux (les « Coordinateurs Globaux »). EuroLand Corporate agit en tant que Conseil de Focus Home Interactive.

Forte d'une très bonne dynamique dans la construction du livre d'ordres, l'opération fait ressortir une décote limitée de 0,89 % par rapport au cours de clôture de l'action de la Société sur le système multilatéral de négociation Euronext Growth Paris le 18 mai 2021 et représente 19,70% du capital social de la Société par la création de 1 050 000 actions nouvelles.

Rappel des raisons de l'Offre

Les fonds levés permettront notamment à Focus Home Interactive d'accélérer son développement en France et à l'étranger.

Dans cette perspective, le produit net de l'Offre est destiné à fournir à la Société et ses filiales (ensemble, le « Groupe ») des moyens supplémentaires pour :

- Financer ses opérations de croissance externe à moyen et long-terme, notamment via l'acquisition de studios qui viendront enrichir la fédération de talents du Groupe, et
- Poursuivre la montée en gamme des jeux produits par le Groupe et ainsi investir davantage dans les budgets de développement.

Rappel des modalités principales de l'Offre

Le produit brut de l'Offre s'est établi à 70,35 M€.

Un nombre total de 1 050 000 actions ordinaires nouvelles, d'une valeur nominale unitaire de 1,20 euro, a été émis au profit de catégories de bénéficiaires, conformément à l'article L.225-138 du Code de commerce et à la dixième résolution adoptée par l'Assemblée Générale Mixte de la Société en date du 16 avril 2021. Le livre d'ordres a été très largement couvert s'appuyant sur une demande soutenue d'investisseurs institutionnels, internationaux et français, nouveaux et existants

Les actions nouvelles, représentant 19,70% du capital social de la Société, sur une base non diluée, avant la réalisation de l'Offre, ont été émises par décision du Président du Directoire de la Société, faisant usage de la subdélégation qui lui a été conférée par le Directoire lors de sa réunion en date du 18 mai 2021 en vertu et dans les limites de (i) l'autorisation du Conseil de Surveillance de la Société accordée au Directoire dans le cadre de l'Offre et (ii) la délégation de compétence conférée par la dixième résolution de l'Assemblée Générale Mixte en date du 16 avril 2021.

Le prix d'émission des actions nouvelles a été fixé à 67€ par action, représentant une décote de 0,89% par rapport à la moyenne pondérée par les volumes des trois dernières séances de bourse de l'action Focus Home Interactive précédant sa fixation (14, 17 et 18 mai 2021), soit 67,60 €.

A titre illustratif, un actionnaire détenant 1% du capital de Focus Home Interactive avant le lancement de l'Offre et n'ayant pas souscrit détiendra dorénavant une participation de 0,84 %.

À l'issue du règlement-livraison, le capital social de la Société sera porté de 6 395 930,40 euros à 7 655 930,40 euros, divisé en 6 379 942 actions à 1,20 euro de valeur nominale chacune.

A la connaissance de la Société, la répartition de l'actionnariat avant et à l'issue de la réalisation de l'Offre est la suivante :

Actionnaires	Avant la réalisation de l'Opération				Après la réalisation de l'Opération			
	Titres	% du capital	Droits de vote	% de vote	Titres	% du capital	Droits de vote	% de vote
Neology Holding	2,387,824	44.8%	2,387,824	44.9%	2,611,704	40.9%	2,611,704	41.0%
Focus Comex et salariés	145,176	2.7%	216,062	4.1%	145,176	2.3%	216,062	3.4%
Focus Buyback Program	125,371	2.4%	0	0.0%	125,371	2.0%	0	0.0%
Flottant	2,671,571	50.1%	2,709,801	51.0%	3,497,691	54.8%	3,535,921	55.6%
Total	5,329,942	100.0%	5,313,687	100.0%	6,379,942	100.0%	6,363,687	100.0%

Admission aux négociations des actions nouvelles

Les actions nouvelles porteront jouissance courante et seront admises aux négociations sur le système multilatéral de négociation Euronext Growth Paris sous le même code ISIN FR0012419307 - ALFOC. Elles seront soumises à toutes les dispositions statutaires et seront assimilées aux actions anciennes dès la réalisation définitive de l'augmentation de capital. Le règlement-livraison des actions nouvelles et leur admission aux négociations sur le système multilatéral de négociation Euronext Growth Paris sont prévus le 21 mai 2021.

Les informations présentées au sein de ce communiqué le sont à l'issue du placement des actions par construction accélérée d'un livre d'ordres, à présent clos, mais restent conditionnées à la réalisation des opérations de règlement-livraison.

Engagements d'abstention et de conservation

La Société a signé un engagement d'abstention d'une durée de 90 jours à compter de la date de règlement-livraison de l'Offre, sous réserve d'exceptions usuelles, limitant ainsi la capacité de la Société à émettre de nouvelles actions au cours de ladite période.

Neology Holding, actionnaire historique, a signé un engagement de conservation des actions nouvelles souscrites dans le cadre de l'Offre d'une durée de 90 jours à compter de la date de règlement-livraison de l'Offre, sous réserve d'exceptions usuelles.

Garantie de l'Offre

L'Offre ne fait pas l'objet d'une garantie. Toutefois, l'Offre fait l'objet d'un contrat de placement entre la Société et les Coordinateurs Globaux.

Le contrat de placement pourra être résilié par les Coordinateurs Globaux, à tout moment et jusqu'à (et y compris) la date de règlement-livraison de l'Offre prévue le 21 mai 2021, sous certaines conditions.

Dans l'hypothèse où le contrat de placement serait résilié conformément à ses termes, l'ensemble des ordres des investisseurs passés dans le cadre de l'Offre seraient nuls et non avenue.

Le contrat de placement ne constitue pas une garantie de bonne fin au sens de l'article L.225-145 du Code de commerce.

Prospectus

En application des dispositions de l'article 1.4 du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement Européen et du Conseil du 14 juin 2017, l'Offre ne donnera pas lieu à la publication d'un Prospectus soumis à l'approbation de l'Autorité des Marchés Financiers.

A propos de Focus Home Interactive

FOCUS HOME INTERACTIVE est l'un des leaders européens de l'édition, de la distribution et du développement de jeux vidéo. Sa vocation est d'accompagner les studios français et internationaux de premier plan dans le développement, le suivi de production, le marketing, la commercialisation et le financement de leurs projets.

Editeur de licences fortes telles que The Surge, Vampyr, Snowrunner, ou encore A Plague Tale : Innocence, le Groupe a réalisé en 2020-21 un chiffre d'affaires de 171 millions d'euros en progression de 20% par rapport à la période comparable précédente. FOCUS HOME INTERACTIVE réalise 95% de ses ventes à l'international. Retrouvez toute l'information financière de FOCUS HOME INTERACTIVE sur www.focus-home.com

Relations investisseurs

FTI Consulting

Arnaud de Cheffontaines

Cosme Julien-Madoni

Tél : + 33 (0) 1 47 03 68 10

Mail : fhi@fticonsulting.com

Relations presse

FTI Consulting

Rémi Salvador

Sophie van Elven

Tél : + 33 (0) 1 47 03 68 10

Mail : fhi@fticonsulting.com

Avertissement

Ce communiqué de presse, et les informations qu'il contient, ne constitue ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des actions de la société FOCUS HOME INTERACTIVE dans un quelconque pays.

Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens du règlement (UE) n°2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017, tel que modifié (le « Règlement Prospectus »).

Dans les États membres de l'Espace Economique Européen et au Royaume-Uni, la présente communication et toute offre qui pourrait y faire suite sont adressées exclusivement aux personnes qui sont des « investisseurs qualifiés » en sens de l'article 2(e) du Règlement Prospectus.

Ce communiqué ne constitue pas une offre de vente de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'offre d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux Etats-Unis d'Amérique. Les actions, ou toute autre titre, de la société FOCUS HOME INTERACTIVE ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis d'Amérique qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « Securities Act »), ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement, étant précisé que les actions de la société FOCUS HOME INTERACTIVE n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du Securities Act et FOCUS HOME INTERACTIVE n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre en totalité ou en partie aux Etats-Unis d'Amérique ni de faire une offre au public aux Etats-Unis d'Amérique.

S'agissant du Royaume-Uni, la diffusion du présent communiqué n'est pas effectuée par et n'a pas été approuvée par une personne autorisée (« authorised person ») au sens de l'article 21(1) du Financial Services and Markets Act 2000. En conséquence, le communiqué s'adresse uniquement aux personnes qui (i) sont des professionnels en matière d'investissements au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel qu'actuellement en vigueur, ci-après le « Financial Promotion Order »), (ii) sont visées à l'article 49(2) (a) à (d) (« high net worth companies, unincorporated associations etc. ») du Financial Promotion Order, (iii) sont en dehors du Royaume-Uni (toutes ces personnes étant dénommées ensemble, les « Personnes Habilitées »). Ce communiqué s'adresse uniquement aux Personnes Habilitées et ne peut être utilisé par aucune personne autre qu'une Personne Habilitée.

Le présent communiqué contient des indications sur les objectifs de FOCUS HOME INTERACTIVE ainsi que des déclarations prospectives. Ces informations ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétées comme des garanties que les faits et données énoncés se produiront. Ces informations sont fondées sur des données, des hypothèses et des estimations considérées comme raisonnables par FOCUS HOME INTERACTIVE. Cette dernière opère dans un environnement concurrentiel et en évolution rapide. Elle n'est donc pas en mesure d'anticiper tous les risques, incertitudes ou autres facteurs susceptibles d'affecter son activité, leur impact potentiel sur son activité ou encore dans quelle mesure la matérialisation d'un risque ou d'une combinaison de risques pourrait avoir des résultats significativement différents de ceux mentionnés dans toute information prospective. Ces informations sont données uniquement à la date du présent communiqué. FOCUS HOME INTERACTIVE ne prend aucun engagement de publier des mises à jour de ces informations ni des hypothèses sur lesquelles elles sont basées, à l'exception de toute obligation légale ou réglementaire qui lui serait applicable.

La diffusion de ce communiqué peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. En conséquence, les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels le communiqué de presse est diffusé, publié ou distribué doivent s'informer et se conformer à ces lois et règlements.

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des États-Unis d'Amérique, de l'Australie, du Canada ou du Japon.